



UMIH

UNION DES MÉTIERS ET
DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mercredi 23 février 2022

Prolongation du plafond des titres restaurants à 38 euros

Bruno Le Maire a annoncé aujourd’hui la prolongation jusqu’au 30 juin 2022 du doublement du plafond d’utilisation quotidien des titres restaurants à 38 euros uniquement dans les restaurants.

Leur utilisation sera également possible les week-ends et jours fériés.

L’UMIH souhaite remercier le ministre de l’Économie, des Finances et de la Relance d’avoir répondu favorablement à sa demande de soutien du secteur de la restauration, malmené par des mois de fermetures à répétition.

« Il est important de rappeler le rôle du titre restaurant dans la relance de l’activité des restaurants car il se mesure concrètement. Utilisé par plus de 4 millions de salariés, le titre-restaurant représente 8 milliards d’euros injectés dans la consommation de proximité, soit 15 % du chiffre d’affaires de la restauration commerciale. Dans certaines zones d’activité cela peut même représenter jusqu’à 40 % du CA. » précise Hubert Jan, Président branche restauration UMIH.

Et de poursuivre : « Les mesures mises en place par les pouvoirs publics comme le doublement du plafond d’utilisation quotidien du titre (de 19 € à 38 €) ont permis d’augmenter très significativement le montant moyen des transactions dans la restauration.

La possibilité d’utiliser ces titres le dimanche et les jours fériés contribue aussi largement à faciliter le retour des salariés dans les restaurants dans un contexte où le télétravail pèse lourdement sur nos entreprises.

Cette nouvelle prolongation devrait permettre à certains établissements de bénéficier d'un surcroit d'activité bienvenu ».